

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

LUMIBIRD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 22.466.882 euros
Siège social : 2 rue Paul Sabatier, 22300, Lannion
970 202 719 RCS Saint-Brieuc
(la « Société »)

RECTIFICATIF AL'AVIS DE REUNION PARU AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES N°34 EN DATE DU 19 MARS 2025

Il est rappelé que suivant avis préalable de réunion paru au BALO n°34 en date du 19 mars 2025, les actionnaires de la Société ont été informés de la tenue de l'assemblée générale mixte, le mercredi 29 avril 2025, à 14h00 au 15 rue du Zéphyr, ZA Courtabœuf, 91140, Villejust.

L'attention des actionnaires est attirée sur la modification de la cinquième résolution.

La cinquième résolution est désormais rédigée comme suit :

Cinquième résolution

(Fixation de l'enveloppe globale de la rémunération à allouer aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de fixer l'enveloppe globale de la rémunération à allouer aux administrateurs à 90.000 euros par an, pour la période en cours et les périodes suivantes, sauf si une nouvelle assemblée générale à l'avenir modifie le montant annuel. La répartition de cette somme entre chacun des administrateurs sera décidée par le Conseil d'administration.

Le reste de l'avis préalable de réunion, paru au BALO n°34 en date du 19 mars 2025, est inchangé.

Le Conseil d'administration